

Date de dépôt en Mairie : . . . / . . . /

ANNEE SCOLAIRE : 2020-2021

DEMANDE D'INSCRIPTION ENFANT DOMICILIE HORS-COMMUNE

Je soussigné(e)

Père Mère Représentant légal

Demeurant à :

N° de Tel : ☎ 📱

Adresse mail :

N° allocataire CAF/MSA :

Quotient Familial CAF/ MSA (nécessaire pour déterminer vos droits à une « réduction cantine »)

Nom de l'employeur :

2^{ème} parent :

Père Mère Représentant légal

Demeurant à :

N° de Tel : ☎ 📱

Adresse mail :

N° allocataire CAF/MSA :

Quotient Familial CAF/ MSA (nécessaire pour déterminer vos droits à une « réduction cantine »)

Nom de l'employeur :

Demande l'inscription de mon enfant

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

En classe de :

Les enfants « Hors Commune » seront scolarisés dans l'école souhaitée en fonction des effectifs ou seront réorientés dans une autre école de la commune.

Ecole souhaitée :

Etablissement scolaire fréquenté les années précédentes :

MOTIF(S) DE LA DEMANDE de scolarisation dans une école de GOND-PONTOUVRE : L'avis favorable à l'inscription d'un enfant hors commune dans une école de Gond-Pontouvre ne peut être donné que si les effectifs des groupes scolaires le permettent et en fonction des critères dérogatoires arrêtés par délibération par le Conseil Municipal.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'accueil périscolaire et m'engage à le respecter.

Signature :

*(Obligatoire des deux parents
si ceux-ci exercent
l'autorité parentale en commun)*

Père

Mère

AVIS DU MAIRE
du domicile de résidence

- FAVORABLE à la scolarisation et à la participation financière
- DEFAVORABLE à la scolarisation et à la participation financière

A

le / /

Signature,

AVIS DU MAIRE
de la commune
de Gond-Pontouvre

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

Gond-Pontouvre, le / /

P. Le Maire

L'Adjoint Délégué

PIECES A JOINDRE

- copie du livret de famille
- 1 justificatif de domicile
- copie du carnet de santé justifiant des vaccinations ou 1 certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
- 1 certificat de radiation en cas de changement d'école
- jugement en cas de séparation ou divorce
- attestation CAF/MSA
- autre

Lorsque la mairie vous aura informé de l'« Avis du Maire » et si celui-ci est favorable, nous vous remercions de prendre rendez-vous avec le(a) directeur(rice) de l'école afin qu'il(elle) procède à l'admission de votre enfant.